Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir : le quartier des Murs à Pêches à Montreuil

Damien Deville, Florence Brondeau

▶ **To cite this version:**

Damien Deville, Florence Brondeau. Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir : le quartier des Murs à Pêches à Montreuil. Géographie et cultures, 2017, 103, pp.109-129. 10.4000/gc.5817 . hal-02628296

HAL Id: hal-02628296
https://hal.inrae.fr/hal-02628296

Submitted on 26 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Géographie et cultures

Géographie et cultures

103 | 2017
Jardiner pour coproduire la ville

Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir

Le quartier des Murs à Pêches à Montreuil

Citizen's supports and sets of protagonist in a evolving area: the district of "Murs à Pêches" in Montreuil

Damien Deville et Florence Brondeau

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/gc/5817
DOI : 10.4000/gc.5817
ISSN : 2267-6759

Éditeur
L'Harmattan

Édition imprimée
Date de publication : 1 octobre 2017
Pagination : 109-129
ISBN : 978-2-343-14481-8
ISSN : 1165-0354

Ce document vous est offert par INRA Institut National de la Recherche Agronomique

INRA SCIENCE & IMPACT

Référence électronique
Damien Deville et Florence Brondeau, « Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir », *Géographie et cultures* [En ligne], 103 | 2017, mis en ligne le 18 octobre 2018, consulté le 09 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/gc/5817 ; DOI : 10.4000/gc.5817

Ce document a été généré automatiquement le 9 avril 2019.

Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir

Le quartier des Murs à Pêches à Montreuil

Citizen's supports and sets of protagonist in a evolving area: the district of "Murs à Pêches" in Montreuil

Damien Deville et Florence Brondeau

1 Associant deux mots qui paraissent *a priori* antinomiques, l'expression « agriculture urbaine » désigne des formes de production diverses répondant à des objectifs variés. Elle peut être définie comme « *[...] foncièrement multifonctionnelle de par ses activités et ses formes* » (Duchemin, 2012). La démarche, menée à petite échelle la plupart du temps, n'est ni vraiment professionnelle ni vraiment commerciale ; elle se revendique surtout d'« *un mouvement social urbain qui s'approprie l'espace urbain, particulièrement dans les villes du nord où l'agriculture urbaine prend d'assaut les espaces en friches ou sous-utilisés* » (Duchemin, 2012).

2 De fait l'agriculture urbaine revêt aujourd'hui des formes diverses en fonction des lieux mais aussi en fonction des profils et des motivations des personnes qui s'y investissent (Soulard, 2014). Ces initiatives peuvent être souvent définies comme du jardinage, dont les objectifs vont bien au-delà de la production végétale, s'inscrivent dans un projet du vivre-ensemble (Boukharaeva & Marloie, 2010) et se caractérisent par leur multifonctionnalité (Wegmuller ; Duchemin, 2010 ; Duchemin, 2012). La pression foncière explique que ces initiatives prennent souvent racine dans les interstices urbains et/ou les zones délaissées, réinvestis par des acteurs qui occupent les lieux de façon officielle ou spontanée, parfois éphémères, et bâtissent parfois de véritables projets de territoires alternatifs à ceux des pouvoirs publics (Poulot, 2014 ; Demailly, 2014). Cultiver la ville participe donc d'un processus dans lequel les citoyens, individuellement et collectivement, se réapproprient l'espace urbain et s'attachent à co-construire des formes de mise en valeur, de gestion, de partage...

3 Le quartier des Murs à Pêches à Montreuil, riche d'une longue histoire horticole, mais délaissé depuis longtemps, fait l'objet de nombreuses initiatives visant à redynamiser ou à créer des activités associées à l'agriculture. La crise de cette horticulture dès le XIX^{e}

siècle, l'intérêt tardif porté par les pouvoirs publics à ces friches, et les atermoiements des projets d'aménagement qui se sont succédé à partir des années 1980 ont finalement encouragé un investissement citoyen. Celui-ci se manifeste principalement sous la forme d'initiatives associatives, souvent peu coordonnées, fondées sur des démarches spécifiques parfois divergentes. Le caractère éclaté de ces démarches pose la question du projet de territoire envisagé dans un espace encore largement en devenir et en quête de sens. S'agit-il de protéger et de redynamiser des techniques de productions horticoles ancestrales, dans une démarche patrimoniale, ou d'inventer de nouvelles formes de productions inspirées de la permaculture dans un cadre où le renouvellement du modèle sociétal constitue alors un moteur ? La vocation agricole initiale de cet espace peut-elle cohabiter avec d'autres formes de valorisation orientées vers l'animation culturelle ? Le morcellement du parcellaire et le cloisonnement de l'espace imputable à la multiplicité de ces projets ne pénalisent-ils pas la démarche de partage et d'ouverture dont se réclament toutes ces initiatives ? L'appropriation sociale en cours n'aboutit-elle pas à une juxtaposition de communs alors qu'un espace public semble trouver difficilement sa place ?

4 Afin de répondre à ces questions, un travail de recherche associé à un stage de six mois de niveau Master 2 au sein du laboratoire Espaces, Nature et Cultures a été engagé par Damien Deville en suivant une démarche ethnographique. Des entretiens formels ont été menés en utilisant une grille de questions semi-ouvertes, destinées aux multiples acteurs associatifs, afin d'une part de contextualiser les différentes démarches, (un historique « à dire d'acteur » a permis de compléter les sources issues des archives), et d'autre part de manière à cerner les dynamiques actuelles et les stratégies inhérentes au milieu associatif. Des entretiens informels ont aussi été engagés au fil des visites sur le terrain et auprès de la mairie, des responsables associatifs et de bureaux d'études (D. Deville, janvier-mai 2015). Enfin, les enquêtes réalisées auprès de 80 riverains dans le cadre d'un autre travail de Master 2 (Sagna, 2016) ont constitué un complément d'information.

Vers la réappropriation citoyenne d'un espace délaissé

Contexte de l'étude : les vestiges d'une horticulture remarquable

5 La ville de Montreuil présente une spécificité majeure, héritée du travail des horticulteurs et des arboriculteurs, sous la forme d'un paysage agricole original, structuré par les alignements de murs blanchis au gypse. Vieille d'au moins quatre siècles, cette activité a pris une ampleur considérable au cours du XVII^{e} siècle. Certes la topographie montreuilloise offrait, par ses coteaux ensoleillés, un environnement propice aux cultures fruitières, mais le choix des horticulteurs est dû avant tout à la proximité des marchés parisiens. La technique du palissage constituait l'élément le plus original de ce système de culture (figure 1). Il s'agissait d'élever à plat des arbres fruitiers le long de murs enduits de plâtre et judicieusement exposés de façon à utiliser un ensoleillement optimal tout au long de la journée. Palisser permettait de faciliter la cueillette, la taille, les soins et de protéger l'arbre des variations de températures. Ces murs à pêches furent érigés sur la presque totalité de la ville et cette « campagne bâtie » conféra à la ville de Montreuil son identité paysagère et économique pour de longues décennies.

Figure 1 – Techniques de palissage des pêchers sur des murs à Montreuil. Parcelle MAP (Association des Mûrs à Pêches)

Cliché D. Deville, mai 2015.

6 À la fin du XIX[e] siècle, la production montreuilloise commença à subir la concurrence des pêches du sud de la France, dorénavant acheminées vers Paris grâce au chemin de fer. Les horticulteurs s'adaptèrent pour un temps : les poiriers et les pommiers remplacèrent les pêchers, tandis que les cultures de fleurs vendues aux Halles trouvèrent un temps leur place entre les murs. L'ouverture du marché de Rungis solda peu à peu cette phase de sursis. Pendant cette période, le prix du foncier augmenta très rapidement à Montreuil du fait de l'industrialisation rapide de la ville et de la proximité de Paris. D'une ville agricole, Montreuil devint une ville ouvrière (Delacroix, 2009).

7 À partir de 1935, les terres agricoles furent rachetées pour y implanter des entreprises industrielles ou de grands équipements publics. La surface des parcelles occupées par l'horticulture se réduisit considérablement (carte 1). La désindustrialisation engagée dans les années 1980 engagea la tertiarisation de l'économie locale et sonna le glas des emplois ouvriers (Delacroix, 2009). *In fine*, les vestiges des murs à pêches de Montreuil couvrent aujourd'hui une zone de l'ordre de 30 ha contre près de 300 ha en 1907 (carte 1) qui resta délaissée et en friches pendant de nombreuses années (carte 2), offrant une apparente disponibilité foncière propice au foisonnement d'appropriations spontanées souvent informelles. Animé par de nombreuses associations (carte 3), il se présente dorénavant comme une mosaïque complexe et anarchique de zones encore boisées ou mises en culture, d'espaces en friches, de décharges sauvages et de parcelles habitées par des communautés roms et tsiganes (carte 2).

Carte 1 – Évolution de l'emprise spatiale des Murs à Pêches de Montreuil

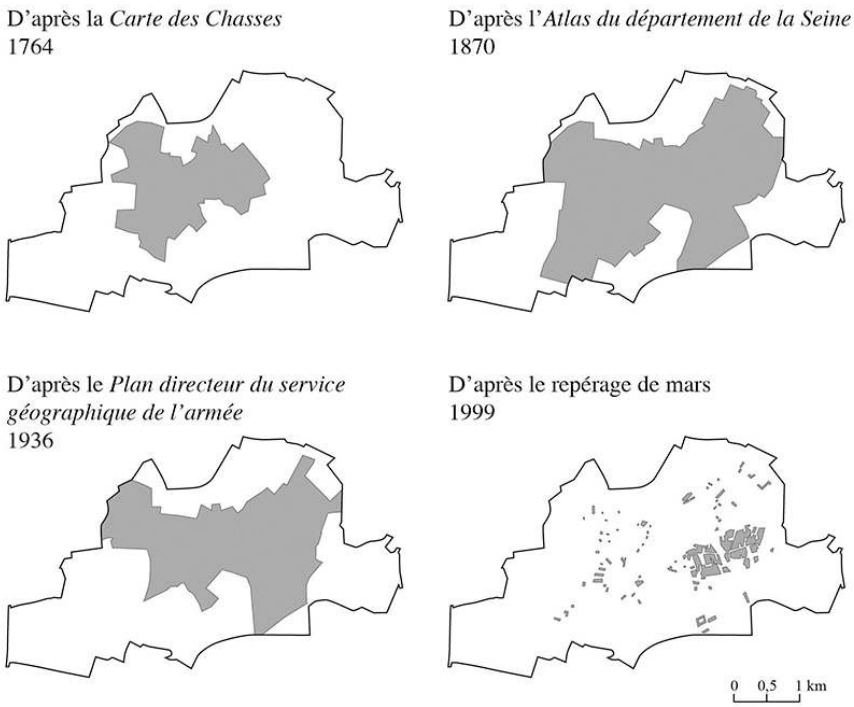

Source : DRAC Île de France, 1989 (d'après carte réalisée par A. Auduc et P. Pissot, p.16)

L'éveil d'une démarche citoyenne

8 À la fin des années 1980, cette réserve foncière finit par intéresser les pouvoirs publics qui planifièrent une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) visant à atténuer la fracture économique et sociale qui s'était creusée entre le Bas et le Haut Montreuil au prix de la destruction des derniers murs. Des riverains du quartier et de nombreux descendants d'horticulteurs constituèrent alors l'Association des Habitants Montreuillois (ADHM) qui obtint l'annulation du projet pour vice de forme. En 1994, le Plan d'Occupation des Sols (POS) classa néanmoins les murs à pêches comme zone urbanisable à 80 %. 12 hectares furent associés à une zone industrielle.

Carte 2 – Occupation du sol dans le quartier Saint-Antoine – Murs à Pêches à Montreuil

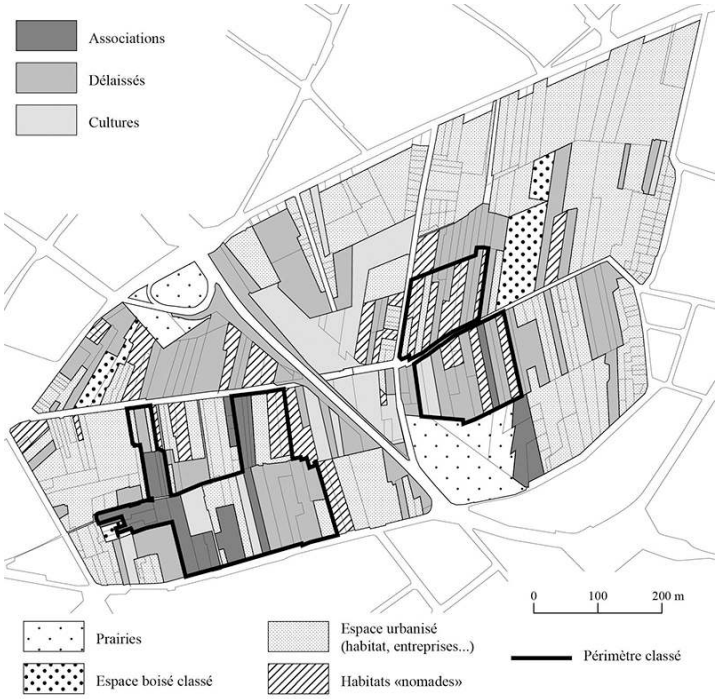

D'après : http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Environnement/murs_a_peches/rapportPolyprogramme2012.pdf
visitedesmurs.jimdo.com/avenir-des-murs-à-pêches/etude-polyprogramme/

9 Un bureau d'étude a été alors chargé d'intégrer au mieux les aménagements urbains dans le paysage des murs à pêches et son épaisseur historique et culturelle. L'idée était alors de supprimer une partie des murs pour mieux en sauvegarder quelques vestiges, intégrés dans un ensemble résidentiel composé d'îlots-jardins dont la conception respectait la trame des murs et le parcellaire initial. Ce projet fut à son tour abandonné suite au classement de 8 hectares en 2003 au titre des « sites et du paysage », au terme de la procédure menée par un collectif citoyen composé de l'ADHM, l'association des Murs à Pêches (MAP) et la Société d'Horticulture de Montreuil (Vigne, 2014).

Carte 3 – Localisation des différentes associations présentes dans le quartier des Murs à Pêches à Montreuil

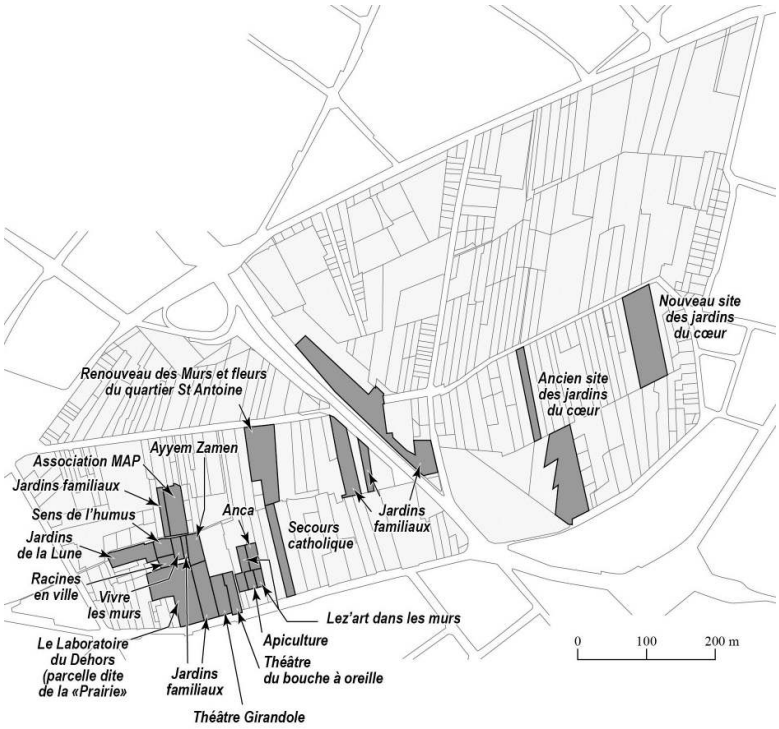

D'après http:/montreuil-environnement.blogspot.fr/2013/02/carte-des-parcelles-gerees-par-des-html

10 En 2008, dans la mouvance de la campagne des élections municipales, émergea un projet d'éco-quartier couvrant plus de 200 ha, destiné à renouveler l'image du Haut Montreuil et faire de la ville une vitrine en matière de développement durable. Il s'agissait de réduire la fracture territoriale entre le Haut et le Bas Montreuil en développant les transports en commun, en densifiant le tissu urbain et introduisant des services et des équipements d'inspiration écologique (piscine écologique, ressourcerie, matériauthèque…). Il s'agissait de maximiser les plus-values environnementales et sociales du quartier via l'accueil d'activités économiques durables ne nécessitant pas forcément de processus d'urbanisation tout en valorisant le patrimoine à travers des activités agricoles. Ce projet « Agriculturel ou agriurbain », porté par les Verts, resta sans lendemain (Pagès & Coutin, 2011 ; Montreuil Environnement, 2010). La révision du PLU en 2011 facilita l'implantation de nouveaux aménagements urbains empiétant sur le périmètre des Murs à Pêches (collège, piscine…) (Montreuil Environnement, 2012).

11 Une plateforme de concertation citoyenne a finalement été mise en place par la municipalité. La Fabrique regroupe les associations qui ont porté la procédure de classement mais également de nouvelles structures associatives d'horizons différents (Montreuil Environnement, Lez'Arts dans les murs, le Sens de l'humus, Rêves de terre…). En 2008, les débats portèrent sur le devenir du lieu et révélèrent des approches divergentes et potentiellement conflictuelles. Ainsi, alors que certains acteurs prônaient une mise en valeur agricole impliquant la privatisation de l'espace, d'autres militaient pour une approche culturelle offrant un espace ouvert à tous à travers des activités diversifiées : théâtre de plein air, *land art*, zones de détente, etc. Les débats engagés furent, *in fine*, boudés par de nombreuses associations qui portaient déjà des actions concrètes : Murs à Pêches, Racines en ville, Jardin de la Lune (carte 3) (Vigne, 2014).

12 Il semble que cette succession de projets controversés ait été l'occasion d'un réveil des débats citoyens. Ces initiatives semblent révélatrices de la fin d'une période de « veille ». La phase de déshérence – entre cessation de l'activité et réinsertion du lieu dans un cadre planifié – est en effet propice à un temps de « veille » (Ambrosino & Andres, 2008). La marginalisation d'un territoire où les règles urbaines ne s'appliquent plus vraiment (Groth & Corijn, 2005) favorise l'installation d'une « permissivité » potentielle apparente qui se traduit par des formes d'appropriation associées à des modes de vie marginaux, à des activités artistiques informelles ou au développement d'initiatives économiques alternatives, éphémères ou précaires, susceptibles de renverser les valeurs fonctionnelles, symboliques voire foncières initiales (Ambrosino & Andres, 2008).

13 Débats et querelles ont certes projeté cet espace délaissé dans le débat politique et citoyen, mais aucun projet structurant consensuel ne semble pour autant se définir. Les différents acteurs associatifs s'approprient le territoire sans coordination apparente, en fonction de leurs objectifs spécifiques.

Des démarches associatives souvent divergentes

14 Cultiver constitue l'une des formes d'appropriation engagée par un grand nombre de collectifs associatifs, mais cet objectif commun soulève des points de divergence majeurs, d'ordre idéologique et politique.

Cultiver « autrement » ou cultiver « comme avant » ?

15 Si redonner une fonction de production au site doit permettre de protéger et redynamiser un patrimoine horticole pour certains, pour d'autres, c'est l'occasion de mettre en place des formes d'agriculture alternatives et d'initier les bases d'un nouveau modèle sociétal.

16 La démarche de quelques-unes de ces associations est clairement patrimoniale voire muséale. Il s'agit de reproduire les techniques anciennes de production des fruits et de réhabiliter les paysages hérités du passé horticole de la ville. L'objectif est donc de cultiver « comme avant » sur les vestiges de l'espace consacré aux murs à pêches.

Figure 2 – Jardinage d'inspiration médiévale dans la parcelle de l'association Jardin de la Lune

Source : O. Sagna, 2016.

17 L'association Mur à Pêches (MAP) a été particulièrement active dans le processus de classement de 2003. Créée en 1994 avec pour vocation la restauration et la protection des murs et du système de production associé aux pêchers palissés (figure 1), en respectant les techniques des horticulteurs montreuillois, MAP a obtenu une parcelle située au cœur de l'impasse Gobétue (carte 3). Cette association milite en faveur d'une activité agricole à vocation culturelle et patrimoniale et non productive ou alimentaire. La Société régionale d'horticulture de Montreuil (SRHM), créée en 1878 par les agriculteurs montreuillois, constitue quant à elle l'une des plus anciennes associations de la ville. Sa mission est de « maintenir vivants » les savoir-faire horticole et arboricole. Les activités sont donc conçues de façon à promouvoir leur transmission par des démonstrations de greffage, bouturage, palissage ou de taille des pêchers. L'association des Jardins de la Lune porte une démarche similaire, en réintroduisant des techniques de production, des cultivars et des paysages agricoles d'inspiration médiévale (figure 2). L'association propose à ses membres de participer aux travaux de jardinage notamment à l'occasion des « chantiers de printemps » auxquels sont associées d'autres activités culturelles. Ainsi des dégustations de mets composés à partir des produits du jardin (légumes ou céréales anciens, hydromel, etc.) sont proposées, tandis que des spectacles d'escrime ou des concerts en plein air animent ces journées. Là aussi, la démarche repose sur la reproduction de savoir-faire et de savoir-vivre anciens. Il s'agit dans tous les cas d'entretenir la « mémoire des murs ».

18 La réhabilitation de l'action de cultiver passe par aussi par des projets inspirés de l'agro-écologie et de la permaculture, qui vont bien au-delà de la seule fonction de production : il s'agit de renouveler le rapport au vivant et de développer un modèle sociétal se revendiquant du vivre ensemble. Ainsi, pour les associations du Sens de l'Humus et de Rêve de Terre, il s'agit bien de « cultiver autrement », en accord avec une certaine éthique environnementale.

19 Le Sens de l'Humus cultive une petite parcelle de 500 m^2, en respectant les techniques de l'agriculture biologique et organise régulièrement des ateliers consacrés à différents

thèmes : initiation à la permaculture, apprentissage des techniques de jardinage ou encore formation à la cuisine des produits du jardin.

> « *Les parcelles du Sens de l'Humus n'ont pas des objectifs de production alimentaire mais des objectifs de production de la connaissance* » (entretien D. Deville, mars 2015).

20 Revendiquant la richesse des expériences personnelles de ses membres, le Sens de l'Humus se propose de créer un réseau d'entraide en techniques de jardinage. Cette production de connaissance déborde largement du champ des techniques de culture : les stages commencent par des moments de relaxation ou de méditation et les questions qui ont trait à l'agriculture s'élargissent à des préceptes éthiques et philosophiques beaucoup plus larges.

> « *La permaculture que nous pratiquons fait référence à trois éthiques : prendre soin de la terre, prendre soin des hommes et surtout partager [...]. Pour répondre à ces différents enjeux, notre philosophie, notre maître mot, c'est l'expérimentation. Et à travers des pratiques nous essayons de nous questionner « sur comment moi je me comporte par rapport au vivant. » [...] Dans les processus d'expérimentation, il y a forcément des succès et des échecs, c'est un chemin de vie beaucoup plus difficile mais ô combien plus valorisant* » (entretien avec un des responsables de Sens de l'Humus, D. Deville, février 2015).

21 On trouve dans ces initiatives une dimension inspirée de l'écologisme politique au sens de Dobson (2006) qui vise ici à réinventer notre rapport à la nature via la production agricole. Cette démarche est totalement différente, voire en contradiction avec les approches « muséales » présentées plus haut.

Agriculture *versus* culture ?

22 L'une des sources de désaccord qui divise les acteurs associatifs réside dans la vocation à donner à la valorisation du site : la fonction de production agricole semble incontournable pour certains alors qu'une orientation culturelle semble préférable pour d'autres. Ces divergences, qui alimentent l'éclatement des actions menées, semblent bloquer toute démarche globale de projet de territoire.

23 Ainsi, en 2008, suite à un appel à projet lancé par la municipalité, en amont du projet « agri-urbain », quelques associations dont Montreuil Environnement, Rêve de Terre, et le Sens de l'Humus, s'engagent dans une réflexion collective sur un projet de valorisation agricole du quartier : « Montreuil aux pêches » (Montreuil Environnement, 2010, 2012). L'objectif est d'installer des exploitants agricoles et de créer un centre de production, afin de faire émerger un « paysage comestible ». L'idée est de nourrir la ville par la ville et de tisser des liens entre producteurs et consommateurs à l'échelle locale, par le biais d'une agriculture alternative.

> « *Dans Montreuil aux Pêches, nous voulions créer un véritable paysage agricole en nous inspirant des techniques liées à l'agroécologie. Du coup l'idée était de faire des associations de cultures, des cultures en butte, faire du design tout en s'inspirant de l'univers des murs à pêches, c'est-à-dire comme avant se servir des murs comme support de certaines productions mais pas forcément pour faire des pêches. Les murs offrent un cadre superbe pour des plantes grimpantes qu'on aurait pu associer à des céréales ou d'autres choses comme cela est fait en permaculture* » (entretien avec le Président de l'association Rêve de Terre, D. Deville, le 24 mars 2015).

24 La démarche portée par ce collectif va dans le sens d'une valorisation économique locale : le développement d'un réseau d'AMAP et la construction d'un marché couvert de producteurs étaient envisagés. Mais ce projet ne s'est traduit par aucune forme

d'aménagement concret (Vigne, 2014). Cet échec est assez révélateur des confrontations entre les acteurs associatifs.

25 Ce projet a été repris par le bureau d'études Polyprogramme puis par la municipalité. En dépit de la modification de son nom (il adopte le qualificatif « agri-culturel » dans la phase diagnostic de façon à anticiper les réactions des éventuels détracteurs), (Polyprogramme, 2011), sa vocation agricole est clairement mise en avant en particulier dans le rapport final (Polyprogramme, 2012) ; ce qui ne manque pas d'aggraver les tensions.

26 Les associations à vocation culturelle (souvent les plus anciennes) se sentent peu considérées au profit de celles, (souvent plus récentes), qui prônent une agriculture de production. Leur retrait du projet agri-culturel se fonde sur des arguments parfois solides en particulier la pollution avérée des sols et des risques sanitaires associés. Leur hostilité vient aussi de la suppression des subventions et du déplacement des parcelles attribuées pour certaines d'entre elles (les Jardins du Cœur, par exemple au profit de la construction de la piscine écologique), alors que des appels à projets ont permis à de nouvelles associations de s'installer dans le site.

27 Ces frictions ne semblent pas réglées. La fédération des Murs à Pêches regroupe huit associations parmi lesquelles MAP, le Fer à coudre, Ecodrom, le théâtre de la Girandole, l'association Théâtre du bouche-à-oreille, Lez 'art dans les murs, RecupCrea et l'association Racines en ville. Elle promeut une valorisation culturelle du site dont le festival des Murs à Pêches ou les journées du patrimoine constituent les évènements phares. Les associations à vocation agricole, dont le Sens de l'Humus et les Jardins de la Lune se plaignent le plus souvent, suite à ces manifestations, des dégâts occasionnés par le public. C'est là une des causes de désaccord entre ces deux groupes d'associations qui illustre à quel point celles-ci peuvent avoir des lectures différentes d'un même site et porter des actions qui s'opposent plus qu'elles ne se complètent.

Cultiver pour partager ou cultiver un « entre soi » ?

28 « *Jardiner c'est cultiver bien d'autres choses que des légumes* » (Sens de l'Humus, propos recueillis par D. Deville, mars 2015). La vocation sociale de l'agriculture urbaine constitue l'un des éléments de sa définition même (Duchemin, 2012 ; Wegmuller & Duchemin, 2010) ; elle anime la plupart des projets associatifs (Sens de l'Humus, Rêve de Terre…).

29 La SRHM travaille avec des écoles de la ville, réalise des ateliers de jardinage pour adultes comme pour enfants. Depuis 2012, des micro-potagers solidaires permettent aux habitants du quartier de renouer avec le travail de la terre et avec le plaisir de faire pousser soi-même des légumes qui seront ensuite consommés et de partager des moments de convivialité. L'association entend ainsi entretenir « *un socle de liens à reconstruire entre homme, nature et territoire* » (entretien D. Deville, mars 2015).

30 C'est dans cette mouvance que s'inscrit l'action menée par les jardins partagés et familiaux (figure 3).

> « *Ici, je cultive environ 130 variétés différentes […] j'adore essayer chaque année de nouvelles choses, j'apprends tous les jours. Aujourd'hui je vais planter mes 50 variétés de tomates différentes dont j'ai fait moi-même la reproduction. Ça m'occupe et ça me fait vraiment du bien de profiter du grand air au quotidien. Quand je me suis lancé dans ce projet au début c'était juste comme ça, l'histoire d'avoir un jardin, aujourd'hui c'est devenu*

une vraie passion » (P. F., locataire d'une parcelle dans un des jardins familiaux, entretien D. Deville, le 26 mai 2015).

31 Si la possibilité de consommer des légumes à moindre coût est avancée, c'est surtout le plaisir de cultiver soi-même, de passer du temps libre en compagnie d'autres jardiniers ou de profiter d'une activité de plein air, qui est évoqué par ces jardiniers. 10 % de la surface du quartier Saint-Antoine ont été attribués à ces jardins collectifs du fait du soutien de la municipalité qui insiste sur « *le rôle indispensable des jardins dans le bien-être et les relations sociales de certaines populations montreuilloises* » (compte rendu de l'atelier participatif de La Fabrique, 13 et 14 avril 2011).

Figure 3 – Jardin familial au cœur des Murs à Pêches.

Révélatrice du caractère multifonctionnel du jardinage, cette parcelle-jardin est l'œuvre d'un retraité. Les tables et les chaises matérialisent les fonctions récréatives de cet espace. Sur les murs, des pêchers sont palissés conformément à la méthode des anciens horticulteurs montreuillois. Plus de 150 variétés végétales y sont cultivées et les produits sont autoconsommés.

Cliché D. Deville, 26 mai 2015.

32 Les Jardins du Cœur par exemple, déplacés à la ferme « Moultoux » (carte 3), ont opté pour des techniques en agriculture biologique sur des parcelles jardinées par des populations marginalisées. La production reste ici un outil d'insertion avant tout et le jardin est conçu en fonction de cette priorité.

> « *Ici, on a des gars qui ont des maladies assez lourdes : diabète, épilepsie… Certains ont fait un petit peu de prison pour de petits délits. Moi je tombe amoureux quand je les vois se donner à fond au travail malgré leurs difficultés. Mais du coup la difficulté c'est de leur donner envie de revenir au travail le lendemain et qu'ils s'appliquent dans ce qu'ils font. Souvent, ils mettent plus de temps à faire des petits trucs par-ci par-là, et ils font plus de pauses que des employés classiques, mais bon ce n'est pas très grave, ils sont là pour apprendre* » (entretien mené par D. Deville, avec l'un des animateurs des Jardins du Cœur, le 17 mars 2015, ferme Moultoux).

33 Si la notion de partage fait partie intégrante de la plupart de ces projets associatifs, il faut néanmoins signaler que l'accès à ces jardins est limité à un petit nombre d'adhérents et que leur ouverture au public est conditionnée à la présence de ces derniers sur la parcelle. Ainsi, MAP propose de manière ponctuelle mais régulière (surtout au printemps et en été) des ateliers d'apprentissage au taillage des arbres fruitiers ou au palissage et des journées ouvertes à telle ou telle activité, mais la parcelle est délimitée par des murs épais, finalement peu visible depuis la rue, uniquement signalée par un petit panneau en bois et fermée à clé l'essentiel du temps. L'ouverture au public est réservée exclusivement au dimanche après-midi. Ainsi la parcelle des murs à pêches n'est accessible au quotidien que par les membres de l'association. Les Jardins de la Lune sont également ouverts de façon restrictive aux non adhérents. Ces deux associations ont par ailleurs peu participé aux réunions municipales visant à construire un projet collectif. Leur opposition à ces projets est diffusée via leur site internet respectif surtout pour militer en faveur de leur « vision des murs ». La démarche de ces associations semble évoluer vers un certain « entre soi », un effet NYMBY (*not in my backyard*) :

> « *Un projet agricole pour les murs à pêches, on le subit plus qu'on le considère. Nous avons notre propre projet culturel de notre côté. Du coup nous ne faisons pas trop partie des débats sur l'agriculture, mais nous ne sommes pas tellement contre, du moment qu'on puisse toujours porter notre projet de notre côté…* » (Entretien avec un responsable des Jardins de la Lune, D. Deville, mars 2015).

34 Les relations tendues avec les populations roms et tsiganes témoignent aussi de la difficulté à partager cet espace. Les associations perçoivent souvent la présence de ces populations comme un frein à leur projet, ce qui suscite des conflits. Pour exemple, la parcelle de l'association *Rêve de Terre* qui a été déplacée en marge du quartier des Murs à Pêches, est entourée de plusieurs campements roms. Elle est souvent souillée de détritus et sert de lieu d'aisances. Les confrontations récurrentes auraient entraîné l'abandon du projet agricole de l'association sur cette parcelle (entretien avec un des responsables, D. Deville, mars 2015).

35 D'autres structures semblent également développer des relations conflictuelles avec les communautés tsiganes et roms. Elles en parlent de façon moins directe. Le Sens de l'Humus explique l'absence d'animaux d'élevage sur les parcelles de la façon suivante : « *On y a beaucoup réfléchi et à une époque on souhaitait mettre des petits animaux sur nos parcelles, des poules notamment (…). Mais autour il y a beaucoup de renards, on aurait perdu nos poules à coup sûr. On s'est adapté aux voisins, et le choix de nos activités agricoles se fait également en fonction de ce qu'ils nous imposent* » (intervention de J. lors de l'atelier de permaculture du Sens de l'Humus le 22 février 2015 à Montreuil). Ces conflits, plus ou moins larvés et avoués, se matérialisent par des traces de nuisances et des dégradations d'un côté (dépôts de déchets en tout genre ou portes cassées), et des mesures de protection aboutissant à un cloisonnement de l'espace de l'autre (grilles, portails, cadenas, talus anti-intrusion…).

Débat et conclusion

36 Au terme de ce travail, on est amené à se questionner quant aux articulations entre ces projets associatifs et les attentes des riverains et quant à la place laissée à l'espace public alors que ce territoire semble finalement se structurer comme une juxtaposition de communs.

Ces démarches associatives correspondent-elles aux attentes des riverains ?

37 Les populations riveraines semblent peu impliquées dans les projets associatifs et fréquentent finalement peu cet espace. 22,5 % seulement des 80 personnes sondées fréquentant le périmètre des Murs à Pêches en mars 2014, habitent dans le quartier ; 46 % vivent certes ailleurs à Montreuil. Il faut cependant souligner que 31 % des sondés résident à Paris ou dans une autre commune de l'agglomération parisienne (enquêtes O. Sagna, mars 2014).

38 Certains Montreuillois, questionnés au hasard dans la rue, connaissent à peine l'existence de ce lieu. D'ailleurs, seulement 5 % de la population a participé à l'enquête publique concernant le projet agri-culturel proposée par la mairie en 2010 (Sagna, 2016), ce qui témoigne du manque d'implication, d'intérêt ou tout simplement d'information des riverains, (installés pour beaucoup depuis peu de temps et peu au fait de l'histoire de la ville). Le taux de participation de la population aux activités proposées par les associations est d'ailleurs assez éloquent : si 29 % des personnes sondées résidant dans le quartier participent ponctuellement aux activités culturelles, seulement 16 % sont impliquées dans les jardins et 9 % aux travaux de restauration des murs (Sagna, 2016).

39 Il semble que la dynamique associative repose sur des populations majoritairement extérieures au quartier et à la ville de Montreuil. Le profil des responsables des associations les plus récentes, en particulier celles qui portent l'idée d'une valorisation agricole alternative dans les murs (Sens de l'Humus, Rêve de Terre, Montreuil Environnement) est révélateur : ils n'habitent pas Montreuil ou depuis peu de temps, n'ont pas forcément d'expérience antérieure dans l'agriculture... Cela explique en partie les tensions qui se sont développées avec les associations plus anciennes, socialement ancrées dans l'histoire montreuilloise.

40 Le périmètre des Murs à Pêches est par ailleurs considéré par les riverains qui le connaissent comme actuellement peu attractif car insuffisamment aménagé à des fins récréatives (promenades, jeux pour enfants, pelouses ...), et encombrés par des friches peu esthétiques et peu sécurisantes (enquêtes menées par O. Sagna, janvier-mai 2014). En outre, 55 % des personnes sondées dans le quartier (D. Deville, enquêtes printemps 2015) estiment que c'est un espace peu accessible et souhaiteraient des heures d'ouverture plus larges et un espace moins compartimenté ; ceci pose indirectement la question de la place laissée à l'espace public.

Quelle place pour l'espace public ?

41 Les portes du périmètre des Murs à Pêches ne s'ouvrent vraiment au public qu'à l'occasion d'évènements ponctuels. Ainsi, le festival des Murs à Pêches anime depuis 2001 pendant trois jours en juin le quartier de Saint-Antoine, pendant lesquels se succèdent des concerts, des représentations d'arts de la rue, de théâtre, de danse, des ateliers, de contes, des débats. Sa vocation première était de faire connaître ce quartier atypique au plus grand nombre à travers des visites, des programmations artistiques et des séances de réflexion. Cet événement, piloté aujourd'hui par la fédération des Murs à Pêches, organise des débats sur le devenir des lieux et contribue à militer pour une valorisation culturelle du périmètre des Murs à Pêches. Les journées du patrimoine accueillent également un

public nombreux sur le site. Mais en dehors de ces moments festifs, l'appropriation de l'espace par une multitude d'associations et le cloisonnement qui semble en dériver, n'entraînent-ils pas *in fine* une fermeture et une confiscation partielles du site ?

42 Bien que le concept soit polysémique, au sens large, l'espace public peut se définir comme l'ensemble des espaces de passage, de rassemblement et d'expression qui sont à l'usage de tous (Isaac, 1998). En sociologie urbaine, l'espace public est envisagé en premier lieu comme un espace de rencontres socialement organisés par des rituels d'exposition ou d'évitement (Fleury, 2007). En ce sens, il existe moins par sa matérialité que par les pratiques qui l'animent. Si on considère par ailleurs, avec Joseph Isaac (1998), que l'espace public dispose d'une certaine ouverture physique et au regard à la fois, d'une accessibilité et d'une visibilité tout en permettant le développement d'une impersonnalité, les Murs à Pêches ne s'inscrivent guère dans cette définition.

> « *L'espace public n'existe pas dans les Murs à Pêches, il n'a plus droit à la parole. C'est un fonctionnement un peu hors norme, hors la loi, où les jeux d'acteurs tellement complexes ont rendu la puissance publique complètement démissionnaire. Il en résulte un espace très privé, très confidentiel où l'entre soi et les démarches individuelles sont le maître mot* » (entretien D. Deville avec le président de La Fabrique, 3 mars 2015).

43 *In fine*, identifiée par la mairie comme *« l'un des seuls espaces publics des Murs à pêches »,* une seule parcelle appelée la Prairie (carte 3) reste un « *lieu collectif et de partage* » (Laboratoire du Dehors, entretien D. Deville, mars 2015). Bénéficiant d'un programme de restauration de friches en partenariat avec un collectif d'architectes locaux, le Laboratoire du Dehors, intervient ici pour limiter l'envahissement de la parcelle par la végétation de façon à en favoriser l'accessibilité et la praticabilité et donc l'attractivité pour le public. La Prairie a pour vocation de devenir un vaste espace public dans l'impasse Gobétue (carte 3). C'est un des lieux emblématiques du Festival (les concerts s'y déroulent), intégré dans une démarche plus large et pérenne : il s'agit d'encourager l'intégration et la rencontre de tous les acteurs pratiquant cet espace d'une façon ou d'une autre. Les associations, les habitants du quartier de longue date, les Tsiganes, les Roms, les simples passants, les montreuillois d'autres quartiers... sont encouragés à participer à des chantiers qui ne constituent pas un travail d'aménagement et de conception paysagère préalablement défini. Il s'agit avant tout de partager ses points de vue et sa perception d'un lieu et d'en concevoir collectivement le devenir et la gestion. Cette démarche ne permet pour l'heure qu'une ouverture ponctuelle du site, tant du point de vue spatial que temporel... et ne correspond pas forcément à la demande d'aménagements récréatifs et esthétiques souhaités par certains riverains (enquêtes O. Sagna, mars 2014).

44 Rompant avec une approche fonctionnaliste issue de la Charte d'Athènes, les urbanistes quant à eux abordent dorénavant l'espace public comme des lieux accessibles à tous, animés par des relations qui participent de la vie sociale et de la construction d'une culture urbaine ; c'est donc un espace physique qui doit être aménagé et entretenu de façon à remplir ces fonctions (Fleury, 2007). Considérés comme un « *espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel* » (Lussault, 2001) dans les sociétés occidentales « en crise », les vertus de ces espaces publics, sièges d'une vie collective, construits et gérés de façon participative, sont souvent idéalisées (Orduna-Giro & Jacquot, 2014). En ce sens et à la demande de la municipalité, le bureau d'études COLOCO a imaginé, dans le cadre d'une charte paysagère, plusieurs schémas d'aménagement destinés à ouvrir l'espace (COLOCO, 2012). Ainsi, le long de la ligne d'un tramway qui traverserait l'ensemble du quartier Saint-Antoine-Murs à Pêches (sur le

tracé d'un tronçon autoroutier qui n'a jamais été achevé et qui coupe le quartier d'ores et déjà en deux, carte 3), a été envisagé tout un système d'alcôves permettant d'ouvrir la vue sur les parcelles des Murs à Pêches. Des chemins exclusivement piétons surélevés ont également été imaginés, permettant aux riverains de traverser commodément ou de flâner à leur guise au gré de paysages variés, partiellement aménagés (zones boisées, écosystèmes humides, jardins…). La première proposition était de créer un projet éphémère de passerelle et de belvédère permettant de créer une ligne d'horizon à la hauteur des murs, en attendant que des aménagements plus pérennes soient entrepris et finalisés. Des places conçues pour accueillir des évènements culturels, tout en offrant des espaces de services et de rencontres, devaient renforcer le caractère multifonctionnel des lieux (COLOCO, 2012).

45 Si les raisons budgétaires ont été évoquées pour justifier le peu d'engouement vis-à-vis de ce projet d'ouverture du site, celui-ci a été très loin de faire consensus. Pour certaines associations (MAP, le Sens de l'humus, Lez'art dans les murs…), « *[…] traverser pour traverser peut être destructeur […] Si les murs à pêches ont résisté c'est aussi parce qu'il y a peu de cheminements qui permettent d'y accéder* » (Deville, 2015). C'est également l'argument avancé par l'un des porteurs des projets à vocation agricole qui y voit « *un frein à une activité agricole sérieuse* » (Deville, 2015). Les populations roms et tsiganes se sentent quant à elles à l'abri des regards derrière les murs, et voient une ouverture éventuelle comme une menace potentielle pour leur mode de vie (entretiens Ecodrom D. Deville, mars 2015).

Ce territoire n'est-il pas finalement une juxtaposition de communs ?

46 Si l'on considère avec Weinstein (2013 ; 2015), d'après Ostrom, que « *la formation d'un commun repose sur la construction d'un ensemble cohérent de règles et de normes régissant les relations entre les individus impliqués dans l'usage et/ou la production d'un certain bien, et définissant les droits et obligations de ses membres* », et que « *l'essentiel réside dans la construction de règles de droits et de devoirs par un collectif* » (Dardot & Laval, 2015), on peut envisager ces projets associatifs comme autant de communs juxtaposés, dans la mesure où ils correspondent « *à des arrangements localisés régissant des collectifs bien définis autour de finalités précisément déterminées* » (Weinstein, 2015).

47 Ces projets aboutissent à la construction de communs fonciers déterminés par des droits d'usage mais également à celle de communs des pratiques et de la connaissance. Ces communs sont aujourd'hui morcelés spatialement pour des raisons foncières (carte 3 et 4) et se différencient surtout par des règles collectives correspondant à une forme d'appropriation sociale spécifique.

48 Le contexte actuel semble toutefois propice à un rassemblement de ces mouvements associatifs dans une lutte commune contre les pouvoirs publics et un processus de privatisation foncière aux dépens du périmètre classé. Outre les implantations réalisées sur le site classé même et le projet d'atelier du tramway, l'annonce en début d'année 2017 du choix de l'usine EIF (abords Murs à Pêches) en tant que site de reconversion par La Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris a suscité de vives réactions. Le projet englobe la cession de 1,9 ha de parcelles du site des Murs à Pêches appartenant au domaine public sous la responsabilité de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) à un groupement privé. Cela concerne non seulement l'espace sur lequel se trouvent les anciens bâtiments de l'usine EIF qui nécessitent une réhabilitation, mais également des parcelles appartenant à la Ville et au Département, dont une partie est

située dans le secteur classé (conseil de quartier Montreuil-Signac-Murs à Pêches, janvier 2017). Dans ce contexte, un large collectif composé du Conseil de quartier Signac-Murs à Pêches, du Collectif d'animation, du groupe Murs à Pêches et des associations MAP, Lez'arts dans les murs, les Ateliers de la Nature, Montreuil Environnement, Racines en Ville, Rêve de Terre, Sens de l'Humus et la SRHM, a envoyé une lettre commune au Maire de Montreuil exigeant l'abandon de ce projet et demandant « *avec force que soit créé un organisme qui permettra de mettre fin à l'émiettement du site, à sa fragilisation, à la poursuite de son grignotage, et qui offrira une concertation de qualité dans un cadre clairement défini et permettra de dessiner une ambition à ce patrimoine classé ou non* » (lettre du 12 janvier 2017).

49 Si, dans ce contexte, on considère avec Dardot et Laval (2015) que la conflictualité est reconnue comme constitutive du commun et garante de sa perpétuation : « *Le commun ne relève pas d'une « gouvernance » pacifiée fonctionnant au consensus, il ne se constitue que dans et par le conflit, [...] ce qui est constitué comme commun l'est dans une opposition active à un processus de privatisation [...] "Commun" est en vérité le nouveau nom d'un régime de pratiques et de luttes* » (Dardot & Laval, 2015), on peut envisager un premier pas vers la construction d'un commun.

BIBLIOGRAPHIE

ADEPT (Association Départementale pour la promotion des Tsiganes), 2014, *Contribution de l'ADEPT à la révision du PLU,* Mairie de Montreuil, 5 p. <http://lafabrique.montreuil.fr/wpcontent/uploads/2011/11/Contribution-PLU-ADEPT.pdf>

AMBROSINO Charles, ANDRES Lauren, 2008, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés*, n° 134, p. 37-51.

BANZO Mayté, 2009, « L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité », thèse, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 205 p.

BAUDRY Sandrine, SCAPINO Julie, AUBRY Christine, RÉMY Élisabeth, 2017, « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris », *Géocarrefour*, vol. 89, 2014, p. 41-51.

BOUKHRAEVA Louiza, MARLOIE Marcel, 2011, « Des sols agricoles au service de la résilience urbaine : réflexions à partir du cas de la Russie », *Espaces et sociétés*, n° 147, p 135-153.

COLOCO, 2012, *Charte urbaine et paysagère. Quartier Saint-Antoine - Murs à Pêches*. <www.coloco.org/projets/projet-horticulturel>

Conseil de quartier Montreuil-Signac-Murs à pêches, 2017, « Lettre à Monsieur le maire de Montreuil », janvier 2017. <https://mursapeches.files.wordpress.com/2017/01/>

DARDOT Pierre, LAVAL Christian, 2015, « Propriété, appropriation sociale et institution du commun », in Thomas Boccon-Gibod, Pierre Crétois (dir.), *État social, propriété publique et biens communs*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Les voies du politique », p. 71-84.

DELACROIX Céline, 2009, « La chute de Montreuil la rouge », *Hérodote*, n° 4/135, p. 110-127.

DEMAILLY Kaduna-Ève, 2014, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n° 27. <http://echogeo.revues.org/13702>

DEVILLE Damien, 2015, *Construire un compromis ou compromettre une construction : quelles faisabilités pour un projet agri-urbain pour les Murs à Pêches de Montreuil ?*, mémoire de Master 2 EDTS, MNHN, Agroparistech, Paris, 108 p.

DOBSON Andrew, 2006, *Green political thought*, Routledge, 4e éd., 140 p.

DRAC Île de France, 1999, *Montreuil patrimoine horticole / Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Région Ile-de-France, Paris, Victor Stanne, 40 p.

DUCHEMIN Éric, 2012, « Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? », *Agriurbain.* <http.//agriurbain.hypothese.org/2705>

FLEURY Antoine, 2007, *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1, 675 p. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00259957/fr/>

GROTH Jacqueline, CORIJN Eric, 2005, « Reclaiming urbanity: indeterminate spaces, informal actors and urban agenda setting », *Urban Studies*, vol. 42, n° 3, p. 503-526.

ISAAC Joseph, 1998, *La ville sans qualités*, Éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 211 p.

LUSSAULT Michel, 2001, « Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes », in Cynthia Ghorra-Gobin (dir.), *Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, p. 33-46.

MONTREUIL ENVIRONNEMENT, 2010, *5 Piliers pour un projet agri-urbain dans les Murs à Pêches*. < http://montreuil-environnement.blogspot.com/2010/04/propositions-pour-un-projet-agri-urbain.html>

MONTREUIL ENVIRONNEMENT, 2012, *PLU 2012. Contribution de Montreuil environnement,* 4 p. <lafabrique.montreuil.fr/wp-content/uploads/2011/11/plu-me2012.pdf>

MUNDLER Patrick, CONSALES Jean Noël, MELIN Gil, POUVESLE Cyril, VANDENBROUCKE Perrine, 2014, « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières », *Géocarrefour,* vol. 89, n° 1, p. 53-63.

NAHMIAS Paula, HELLIER Emmanuelle, 2012, « La gouvernance urbaine en question : le cas des lieux de nature cultivée : une lecture de la situation rennaise », *VertigO,* vol. 12, n° 2. <http://vertigo.revues.org/13109>

ORDUNA-GIRO Paula, JACQUOT Sébastien, 2014 « La production participative d'espaces publics temporaires en temps de crise. Le projet *Pla Buits* à Barcelone », *Métropolitiques*, 7 novembre 2014. < http://www.metropolitiques.eu/La-production-participative-d.html>

PAGES Muriel, COUTIN Patrick, 2011, *L'écoquartier des Hauts de Montreuil,* 30 p. <http://lafabrique.montreuil.fr/wp-content/uploads/2011/04/Doc-guide_HDM_avec_annexes_19092011.pdf>

PEZRÈS Emmanuel, 2010, « La permaculture au sein de l'agriculture urbaine : du jardin au projet de société », *VertigO*, vol. 10, n° 2. <http://vertigo.revues.org/9941>

Polyprogramme, 2011, *Étude de définition et de faisabilité, Projet agri-urbain et agri-culturel des Murs à Pêches, Montreuil. Diagnostic et mutabilité, Phase 1, Version 3*, Sequano. Mairie de Montreuil, 85 p. < http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Grands_projets/hauts_de_montreuil/Montreuil-phase1_diagnostic-compresse.pdf>

Polyprogramme, 2012, *Mission d'étude et de définition d'un projet agri-urbain pour le secteur des Murs à Pêches, Rapport Final Mai 2012, Séquano, Mairie de Montreuil*, 86 p. <http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Environnement/murs_a_peches/rapportPolyprogramme2012.pdf>

POULOT Monique, 2014, « L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture », *Géocarrefour,* vol. 89, n° 1, p. 11-19.

POURIAS Jeanne, DANIEL Anne Cécile, AUBRY Christine, 2012, « La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question », *Pour,* n° 215-216, n° 3, p. 333–147.

SAGNA Ousmane, 2016, *La valorisation culturelle et patrimoniale du périmètre des Murs à Pêches à Montreuil. Quelle perception et quelle forme d'appropriation par les populations riveraines ?,* mémoire de Master GAELE-CPP, Université Paris-Sorbonne, 126 p.

SOULARD Christophe-Toussaint, 2014, *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes,* mémoire d'habilitation à diriger de la recherche, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01016218/>

TOMAS François, 2001, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, vol. 76, n° 1, p. 75-84.

VIGNE Margaux, 2014, *Cultiver l'espace public : les murs à pêches, un territoire d'expérimentation,* mémoire EHESS, Paris, 228 p.

WEGMULLER Fabien, DUCHEMIN Éric, 2010, « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », *VertigO*, vol. 10, n° 2. <http://vertigo.revues.org/10445>

WEINSTEIN Olivier, 2013, « Comment comprendre les "communs" : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation*, n° 14. <http://regulation.revues.org/10452>

WEINSTEIN Olivier, 2015, « Comment se construisent les communs : questions à partir d'Ostrom », in Benjamin Coriat (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Monts, Les liens qui libèrent, p. 69-86.

RÉSUMÉS

L'agriculture urbaine revêt des formes diverses en fonction des lieux dans lesquels elle se développe et des idéologies dont elle s'inspire. Ainsi, Montreuil, ancienne ville horticole, fait l'objet d'initiatives d'inspiration citoyennes multiples, notamment dans le quartier Saint-Antoine - Murs à Pêches, partiellement délaissé, où des formes d'appropriations individuelle et collective à vocation variée ont vu le jour : redonner une fonction de production au site, en entretenant le patrimoine horticole moribond, ou en développant des projets de permaculture, créer des espaces de rencontre et d'échange dans le cadre de jardins partagés ou de projets culturels... Portées par de nombreuses associations, ces approches ont des objectifs différents, ce qui entraîne d'une part, un morcellement des actions menées, et d'autre part, l'émergence de conflits. Par ailleurs, le cloisonnement des parcelles qui en résulte limite leur accès au public et leur attractivité. La multiplicité des projets et des démarches parfois divergentes pose la question de la coordination de ces initiatives citoyennes et souligne la difficulté de construire un espace commun.

Urban agriculture is developed in various forms depending on place on underlying ideologies. Montreuil, an ancient horticultural town known for its production of peaches, is today the subject of new agricultural initiatives. It's particularly the case in the neighborhood of Saint-Antoine - Murs à Pêches. Located in the high part of the city, this neighborhood, abandoned for a time by the urban planning processes, saw the multiplication of various forms of individual and collective appropriations. At stake is the desire to restore a function of agronomic production in the neighborhood, by maintaining a dying horticultural heritage, by developing permaculture projects, and by creating new spaces for meetings and exchanges in a framework of collective gardens and cultural projects. Broadcast by many association, these processes of appropriation respond to different approaches and objectives. Actions are fragmented, and new conflicts appear between associations, local population and the public authorities. The multiplication of these projects raises the question of the coordination of these citizens's initiatives and the difficulty of building a common space.

INDEX

Index géographique : Montreuil
Keywords : urban abandoned spaces, urban farming, horticultural heritage, citizen's initiative, association's ownership, partitioning of the territory
Mots-clés : délaissés urbains, agriculture urbaine, patrimoine horticole, démarche citoyenne, appropriation associative, cloisonnement de l'espace

AUTEURS

DAMIEN DEVILLE

UMR Innovation – INRA Montpellier
Université Paul Valery Montpellier 3
damien.deville78@gmail.com

FLORENCE BRONDEAU

Université Paris-Sorbonne
UMR 8185 ENeC (Espace, Nature et Culture)
Florence.Brondeau@paris-sorbonne.fr